

SECONDE SÉANCE DISTINCTE

2.45 p.m.

L'honorable MAURICE BOURGET, Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Baird,	Farris,	Macdonald	Robertson
Basha,	Fergusson,	(Brantford),	(Kenora-Rainy
Beaubien	Flynn,	MacDonald	River),
(Bedford),	Fournier	(Queens),	Robertson
Belisle,	(De Lanaudière),	McCutcheon,	(Shelburne),
Bishop,	Gladstone,	McGrand,	Roebuck,
Blois,	Gouin,	McKeen,	Smith
Bouffard,	Grosart,	McLean,	(Kamloops),
Bourget,	Haig,	Méhot,	Taylor (Norfolk),
Bradley,	Hayden,	Monette,	Taylor
Brooks,	Hnatyshyn,	O'Leary	(Westmorland),
Buchanan,	Hollett,	(Antigonish-	Turgeon,
Cameron,	Horner,	Guysborough),	Vaillancourt,
Campbell,	Howard,	O'Leary	Veniot,
Choquette,	Hugessen,	(Carleton),	Vien,
Connolly	Inman,	Paterson,	Walker,
(Ottawa-Ouest),	Irvine,	Phillips,	Welch,
Croll,	Jodoin,	Power,	White,
Davies,	Lambert,	Pratt,	Willis,
Dessureault,	Lefrançois,	Quart,	Wood,
Dupuis,	Leonard,	Raymond,	Woodrow,
		Reid,	Zuzyk.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada étant venu et ayant pris place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence l'Administrateur que les Communes se rendent maintenant auprès de lui dans la salle du Sénat.»

La Chambre des communes étant venue,

Son Orateur, l'honorable Alan Aylesworth Macnaughton, dit:
«Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leur devoir envers leur Reine et le pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.»

L'honorable Président du Sénat répond:

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence l'Administrateur de déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le Gouvernement de Sa Majesté, et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, Il lui accorde, et en toute occasion, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence l'Administrateur d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes.

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la vingt-sixième législature du Canada.

C'est un honneur pour moi de remplacer aujourd'hui Son Excellence le Gouverneur général qui tient, dans l'estime du peuple canadien, une place qui ne le cède qu'à celle qu'y occupe Sa Majesté la Reine. Nous lui souhaitons tous sincèrement un prompt et complet rétablissement. Je sais que tous les membres de la nouvelle législature s'unissent à moi pour réitérer à Sa Majesté les sentiments de loyauté que le Premier Ministre lui exprimait récemment au nom du nouveau Gouvernement.

Vos délibérations vont déterminer la voie où s'engagera notre pays dans un monde en pleine transformation. Nous vivons à une époque où les vieux critères sont mis à l'épreuve, une époque qui nous ouvre de nouveaux horizons. Les modes traditionnels de pensée et d'action deviennent désormais des guides moins sûrs. Beaucoup de sentiers battus nous sont maintenant fermés. Notre tâche consistera à rechercher, avec sagesse et imagination, de nouvelles voies où nous pourrons avancer d'un pas sûr.

A titre de Canadiens, nous pouvons nous mettre à l'œuvre avec espoir. Notre pays peut être fier de son histoire. De plus vastes perspectives s'ouvrent aujourd'hui devant nous. Mais il nous faut d'abord triompher de graves difficultés. Seuls le courage, la persévérance et l'ardeur au travail nous apporteront la vie plus riche et plus féconde à laquelle nous pouvons aspirer, pour nous et pour nos enfants.

Notre progrès est l'œuvre de tous les citoyens. Dans une société libre, les responsabilités retombent sur nous tous. Mes Ministres entendent que le Gouvernement, par son programme, fasse preuve de l'initiative, de la détermination et de l'esprit de décision que la population est en droit d'attendre de lui.

Le caractère et la force de notre peuple procèdent de la diversité culturelle de ceux qui, venus de bien des pays, ont créé le Canada que nous connaissons aujourd'hui. C'est à partir, non pas de l'uniformité, mais d'une diversité véritable, fondée particulièrement sur l'association fondamentale des Canadiens de langue anglaise et des Canadiens de langue française, que nous pouvons façonner un pays encore plus grand. Dans cette association, mes Ministres ont la ferme volonté d'assurer que les partenaires soient vraiment égaux. A cette noble fin, ils travaillent à établir, en consultation avec les Gouvernements des provinces, une commission qui sera chargée d'étudier, à fond mais rapidement, comment on peut le mieux réaliser le caractère essentiellement biculturel du Canada, tout en tenant compte de l'apport des autres cultures.

Afin que le peuple canadien devienne plus uni, le Gouvernement s'efforcera en toutes choses de raffermir notre Confédération et de lui donner une orientation nouvelle. Il favorisera l'esprit d'un fédéralisme reposant sur la coopération, respectant pleinement les droits des provinces, mais assurant toujours et partout dans le pays, et à tous les Canadiens, les chances égales auxquelles ils ont légitimement droit. Dans ce but, comme en d'autres, mes Ministres chercheront à consulter fréquemment les Gouvernements des provinces.

La politique extérieure du Canada s'inspire des principes fondamentaux de la charte des Nations Unies: elle vise à maintenir la paix dans la justice, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à favoriser le bien-être de tous les peuples par la collaboration internationale. Mes Ministres chercheront des solutions aux problèmes internationaux par les voies de la diplomatie et de la négociation. Ils s'efforceront, en particulier, d'atténuer les tensions internationales et d'enrayer la course aux armements par la mise en œuvre de mesures de désarmement contrôlé, y compris un traité pour mettre fin aux essais nucléaires, moyennant des sauvegardes raisonnables.

Entre-temps, de l'avis de mes Ministres, force nous est de maintenir les dispositifs de défense des nations libres comme éléments de dissuasion contre la guerre. Une forte Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, en particulier, y compris la défense efficace du continent nord-américain, demeure indispensable à la sécurité du Canada. A cette fin, il convient que les services armés du Canada disposent des armes modernes nécessaires pour s'acquitter au mieux des tâches que notre pays s'est engagé à remplir au sein de l'Alliance. La semaine prochaine, nous aurons l'avantage d'accueillir à Ottawa le Conseil des ministres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Mon Gouvernement est convaincu qu'une véritable communauté des nations de l'Atlantique sera un jour réalisée sur les bases de la présente Alliance.

Au cours des dernières semaines, le Premier Ministre a eu des entretiens amicaux et fructueux avec le Premier Ministre du Royaume-Uni et avec le Président des États-Unis. Par de telles visites et d'autres moyens le Gouvernement continuera d'améliorer les relations politiques et économiques avec d'autres pays. Mes Ministres entendent s'appliquer à rehausser la valeur unique de l'Association du Commonwealth dans le domaine des relations internationales.

Le progrès économique du Canada est lié d'une façon vitale à une vigoureuse expansion économique dans l'ensemble du monde. Nous devons nous attendre à une évolution constante et rapide dans le domaine des échanges internationaux; cette évolution crée des problèmes d'adaptation pour le Canada, mais elle lui ouvre de nouvelles perspectives. De l'avis de mes Ministres, la meilleure façon pour les nations d'assurer leur progrès économique, c'est d'adopter des politiques qui réduisent sans cesse les entraves au commerce. Il est non moins important

d'appliquer des politiques qui favorisent le développement économique des nouvelles nations, l'expansion du commerce des produits de base à des prix relativement stables et l'amélioration des paiements internationaux.

Le Canada jouera un rôle pratique dans les négociations intéressant le commerce et d'autres domaines économiques. Afin d'accroître l'emploi et la production au Canada, mes Ministres se proposent d'étendre nos marchés extérieurs, de renforcer notre balance des paiements et d'assurer une confiance toujours croissante dans notre économie et notre monnaie.

Ce qu'il faut avant tout aux hommes et aux femmes pour assurer leur propre bien-être et celui de leur famille, c'est un emploi régulier. Le chômage, tel qu'il sévit depuis quelques années, constitue donc le plus pressant des problèmes qui se posent chez nous. Afin de fournir tous les nouveaux emplois dont nous avons besoin chaque année, il nous faut créer de nouvelles industries. Les politiques fiscales et monétaires du Gouvernement tendront en premier lieu à stimuler une saine expansion industrielle.

Des dispositions seront prises en vue d'aider les travailleurs et l'industrie à effectuer les adaptations de la main-d'œuvre requises par les changements industriels d'ordre technique et autres. L'assistance spéciale accordée à la formation technique sera prolongée en coopération avec les provinces.

Vous serez saisis d'autres mesures tendant à accroître la production et l'emploi au Canada.

Il vous sera demandé d'instituer à bref délai un ministère de l'Industrie, qui favorisera l'essor industriel et constituera un centre où l'industrie trouvera conseils, stimulants et assistance. On vous proposera d'établir, au sein du nouveau ministère, une Agence de développement régional qui collaborera avec les gouvernements provinciaux et autres organismes à la coordination de programmes destinés à des parties du pays qui, à cause du chômage chronique dont elles souffrent, ont besoin d'une impulsion particulière pour se développer.

Vous serez priés d'apporter à la Loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique des modifications en vue de renforcer l'Office et de constituer un fonds d'aide à l'investissement qui lui permettra de favoriser la réalisation de projets de base dans la région atlantique.

Il vous sera demandé d'instituer un Office de développement et de prêts municipaux grâce auquel les municipalités, avec l'assentiment des provinces, pourront obtenir des prêts et des subventions afin d'accomplir des travaux qui augmenteront l'emploi et amélioreront les services. On vous proposera également des modifications à la Loi nationale sur l'habitation.

Vous serez saisis d'une mesure visant à instituer une Société canadienne de développement, grâce à laquelle les Canadiens pourront plus facilement faire servir leurs épargnes à la création de nouvelles industries chez nous et à l'augmentation de leur intérêt de propriétaire dans les industries existantes, ce qui est l'un des objectifs importants du Gouvernement.

Il vous sera soumis une mesure tendant à instituer un Conseil économique du Canada, afin d'aider le Gouvernement, les travailleurs et l'industrie à trouver des moyens d'assurer, au Canada, les plus hauts niveaux possibles d'emploi, de productivité et de constante expansion de notre économie.

Mes Ministres adopteront des programmes constructifs, visant à la mise en valeur des abondantes richesses naturelles du Canada, à l'avantage des Canadiens.

Le Gouvernement entamera des pourparlers avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique et avec les États-Unis, afin de hâter la réalisation du projet d'aménagement du fleuve Columbia.

On vous proposera une nouvelle Loi sur le ministère de l'Agriculture, prévoyant la nomination de deux Ministres, ce qui permettra d'accorder plus d'attention aux besoins de l'agriculture tant dans l'Est que dans l'Ouest du

Canada. Mes Ministres lanceront de nouveaux programmes, afin d'accroître la stabilité et la prospérité de l'agriculture. Ils s'efforceront d'élargir les débouchés intérieurs et étrangers pour les produits agricoles du Canada, et particulièrement pour les produits laitiers.

Le Gouvernement entame présentement des consultations avec les provinces, en vue de mettre au point un programme d'expansion nationale des pêcheries. Mes Ministres ont l'intention de faire établir une limite de douze milles au large des côtes, au bénéfice des pêcheries canadiennes, compte tenu des traités existants et des droits acquis.

Vous serez priés de maintenir les paiements consentis aux compagnies de chemin de fer, en attendant que soient adoptés des programmes à long terme en matière de transports. Vous serez priés également d'accorder une aide supplémentaire pour l'achèvement de la route transcanadienne.

Mes Ministres ont entrepris d'établir un régime étendu de pensions contributives. Les nouvelles pensions seront coordonnées aux dispositions actuelles de sécurité de la vieillesse, afin de permettre à tous les Canadiens, à l'âge de la retraite, de vivre dans la sécurité et la dignité. Même si les dispositions nécessaires pour réaliser ce grand progrès dans la sécurité sociale de notre population sont forcément complexes, les mesures législatives dont vous serez saisis seront conçues de façon que le nouveau régime de pensions puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Des mesures portant sur l'assurance-chômage sont à l'étude; en attendant, vous serez priés de pourvoir à l'alimentation de la caisse de façon à ce qu'elle puisse répondre aux demandes de prestations.

La nouvelle délimitation des circonscriptions électorales a déjà trop tardé. Vous serez invités à autoriser l'établissement d'une commission qui sera chargée d'entreprendre cette tâche importante.

Il sera proposé une modification à la Loi sur la citoyenneté canadienne, afin d'assurer à tous les citoyens canadiens, où qu'ils soient nés, une parfaite égalité de droits. La politique en matière d'immigration sera remise à l'étude.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à instituer un comité spécial de la Chambre, qui sera chargé d'étudier les problèmes relatifs à la défense.

On vous proposera de confier au comité permanent des privilèges et élections la révision de la Loi électorale du Canada.

Vous serez priés d'approuver l'institution d'un comité de la procédure, dont la présidence sera confiée à l'Orateur et qui aura pour but de raffermir le Parlement et de le rendre plus efficace.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Otre les mesures déjà énoncées, vous serez invités à étudier d'autres projets de lois.

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.